

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 MARS 2021

Nombre de membres en exercice : **23**
Quorum : 11
Nombre de membres présents : **20**
Date de la convocation : **02/03/2021**

Secrétaire de séance : **Madame Fanny ABRIAT**

Le **Huit Mars Deux Mille Vingt et Un**, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LIGUGÉ se sont réunis Salle du Domaine de Givray (en raison du respect des consignes sanitaires), en séance publique sans public, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

M. Bernard MAUZÉ – Maire
M. Michel GOURJAULT, Mme Stéphanie VERRIER, M. Éric COUSIN, Mme Michelle ECLERCY - Adjoint
M. Guillaume GILLES, Mme Nathalie BRIONNET, Mme Valérie DOLIMIER, Mme Gwendoline RABALLAUD-JOUSSELIN, Mme Fanny ABRIAT, M. Jean HAMACHE – Conseillers Municipaux délégués
Mme Françoise MARTIN, Mme Viviane BETOULLE, M. Franck HUET, M. Laurent LANCEREAU, Mme Élisabeth LOUIS, M. Bernard BESSON, M. Guillaume AUTEXIER, M. Aurélien TESTIER, Mme Catherine HENROTTE formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de 23 membres.

Excusés non représentés : M. Laurent CLÉMENT, Mme Mélanie VIOLON-CLÉMENT, Mme Virginie SILLARD.

Assistaient également à la séance : M. MÉRAL – Directeur Général des Services,
Mme DORAT - Adjoint Administratif Principal,
M. MOULIN – Responsable de la retransmission de cette réunion sur la page Facebook de la Mairie

Le compte rendu du Conseil Municipal du 14 Décembre 2020 est adopté à l'unanimité.

FINANCES

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2020. En fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 2 169 900,16 Euros et les recettes à 2 536 815,67 Euros, soit un excédent de 366 915,51 Euros. Après la reprise de l'excédent de fonctionnement de 2019 de 366 915,51 Euros le résultat de clôture de fonctionnement est positif de 1 166 036 ,55 Euros. En investissement, les dépenses s'élèvent à 1 458 613,22 Euros et les recettes à 265 875,81 Euros, soit un déficit de 1 192 737,41 Euros. Après la reprise de l'excédent d'investissement de 2019 de 289 187,90 Euros, le résultat de clôture est de moins 903 549,51 Euros.

Après cette présentation, Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Michel GOURJAULT, doyen de la séance et sort de la salle.

Monsieur GOURJAULT procède au vote. Ce compte administratif est approuvé à l'unanimité.

Délibération :

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice **2020**.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, le Conseil Municipal :

- Constate aussi bien pour la comptabilité que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser en recettes : **160 800 €**
- Vote à l'unanimité le Compte Administratif **2020** de la Commune,
- Arrête les résultats définitifs,
- Approuve :
 - le résultat cumulé de la section de fonctionnement soit **+1 166 036.55€**
 - le résultat cumulé de la section d'investissement soit **- 903 549.51 €**

Après avoir entendu cet exposé de Monsieur le Maire qui sort de la salle et qui ne participe pas au vote, le Conseil Municipal approuve, avec 19 voix Pour, ce compte administratif **2020**

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Monsieur le Maire présente le compte de gestion proposé par le Comptable Public. Le résultat cumulé de la section de fonctionnement est de + 1 166 036,55 Euros et le résultat cumulé de la section d'investissement est de – 903 549,51 Euros.

Les chiffres sont concordants avec le Compte Administratif 2020.

Délibération :

Monsieur le Maire rappelle l'obligation qui est faite de rendre compte au Conseil Municipal de la comptabilité du payeur, aux termes des articles 51 au 54 de la loi du 2 mars 1982.

Monsieur le Maire rappelle que contrairement au compte administratif qui ne retrace que l'exécution des opérations annuelles inscrites au budget, le compte de gestion tenu par le Comptable retrace une comptabilité beaucoup plus précise.

Le compte de gestion décrit ainsi non seulement les mandats et titres émis par l'ordonnateur, mais également :

- Le patrimoine (actif et passif),
- L'endettement (état de la dette),
- Le niveau de trésorerie de la Collectivité (compte 515),
- Les titres de recettes émis, non recouverts (impayés),
- Les mandats émis, non réglés (délais de paiement).

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2020** celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, le Conseil Municipal déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice **2020** par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Approuve :

- le résultat cumulé de la section de fonctionnement soit **+ 1 166 036.55 €**
- le résultat cumulé de la section d'investissement soit **- 903 549.51 €**

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal approuve avec 20 voix pour ce compte de gestion **2020**.

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de reprendre les résultats 2020 pour les affecter dans le futur budget primitif 2021.

Délibération :

Monsieur le Maire propose l'affectation des résultats de la façon suivante :

Fonctionnement	
Dépenses	2 169 900.16 €
Recettes	2 536 815.67 €
Résultat 2020	+ 366 915.51 €
Report 2019	+ 799 121.04 €
Résultat de clôture de fonctionnement	+1 166 036.55 €

Investissement	
Dépenses	1 458 613.22 €
Recettes	265 875.81 €
Résultat 2020	- 1 192 737.41 €
Report 2019	+ 289 187.90 €
Résultat de clôture (dépendance d'investissement 001)	- 903 549.51 €

Reste-à-réaliser	
Dépenses	151 000.00€
Recettes	311 800.00€
Résultat des restes-à-réaliser	+160 800.00€

Fonctionnement capitalisé	
Résultat de clôture investissement	- 903 549.51 €
Résultat des restes-à-réaliser	+ 160 800.00 €
Besoin de financement (recette d'investissement 1068)	742 749.51 €

Excédents reportés	
Résultat de clôture fonctionnement	+ 1 166 036.55 €
Résultat de clôture d'investissement	-742 749.51 €
Excédent global reporté	+ 423 287.04 €

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal approuve avec 20 voix Pour, cette affectation des résultats 2020 dans le budget 2021.

VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES POUR 2021

Monsieur le Maire rappelle que l'on ne vote plus le taux de la taxe d'habitation car il est gelé depuis 2019. Il indique que l'État n'a pas encore communiqué les nouvelles bases. Il propose de ne pas augmenter les taux des deux taxes communales pour 2021.

Délibération :

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Vu le budget principal **2021**, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal attendu de **1 087 131,00 €**,

Monsieur le Maire rappelle le projet de budget **2021**. Il rappelle également les taux 2020, les bases 2020 et donc le produit obtenu en 2020, pour les taxes foncières. :

	Taux 2020	Base 2020	Produit 2020
Taxe d'Habitation		5 317 000	571 578 €
Taxe Foncier Bâti	12,87	3 847 000	495 109 €
Taxe Foncier Non Bâti	34,65	59 000	20 444 €
			1 087 131 €

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de ne pas modifier les taux de l'année 2021 de façon qu'en termes de taux, la fiscalité 2021 soit équivalente à la fiscalité 2020. La taxe d'habitation n'est désormais plus modifiable. La situation sera donc désormais la suivante :

	Taux 2021	Base 2021 prévisionnelle	Produit prévisionnel 2021
Taxe d'Habitation	/	/	571 578 €
Taxe Foncier Bâti	12,87	3 847 000	495 109 €
Taxe Foncier Non Bâti	34,65	59 000	20 444 €
			1 087 131 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Avant de débiter l'étude du budget, Monsieur le Maire fait un point sur l'endettement communal.

Il remercie l'ensemble des élus et des services communaux pour la bonne gestion menée pour respecter le budget.

Puis il passe à l'étude du budget 2021 et propose d'inscrire 2 911 715 Euros en dépenses et en recettes de fonctionnement.

Il propose d'inscrire au budget d'investissement les programmes suivants :

- ✓ Aménagement du Cimetière : Extension du columbarium,
- ✓ Acquisitions foncières : Achat de terrains (face à l'école élémentaire et pistes cyclables),
- ✓ École maternelle : Isolation extérieure et peinture intérieure et extérieure,
- ✓ Domaine de Givray : Rénovation des huisseries et de l'éclairage,
- ✓ Médiathèque : Installation d'une boîte à livres, remplacement de portes et reprise de la toiture,
- ✓ Maison des Associations : Petits travaux divers,
- ✓ Église : Réfection du plafond de la sacristie et mises aux normes des cloches,
- ✓ Pistes cyclables : Aménagement de la piste entre la Brassaise et les Alleuds, étude pour le Poiré et la Route d'Iteuil,
- ✓ École élémentaire : Deuxième partie de l'aménagement de la cour,
- ✓ Maison des Assistantes Maternelles : Aménagement d'une véranda,
- ✓ Presbytère : Remplacement de volets,
- ✓ Aménagement de la Place de la Mairie : Complément d'aménagement des espaces verts,
- ✓ Sécurité vidéosurveillance : Mise en place d'une vidéosurveillance sur un autre site sensible,
- ✓ Aménagement de l'ancienne Poste : Travaux d'aménagement de transformation du bâtiment en cinq logements et en salle communale,
- ✓ Grange de Givray : Aménagement de la grange,
- ✓ Acquisition d'une licence 4 : Financement d'une licence,
- ✓ Aménagements urbains : Réaménagement urbain en dehors du contexte intercommunal,
- ✓ Ateliers municipaux : Fin des travaux d'aménagement et acquisition de matériels,
- ✓ Mairie : Fin des aménagements intérieurs et reprise de la toiture,

- ✓ Reboisement : Plantations en partenariat avec l'ONF dans le Domaine de Givray,
- ✓ Jeux d'enfants : Acquisitions de jeux extérieurs pour Givray,
- ✓ Skate-park : Projet d'implantation d'un skate-park,
- ✓ La Grange aux Moines (Fief du Pilier) : Réhabilitation de la grange,
- ✓ Acquisition d'un véhicule électrique,
- ✓ Aménagement de la placette Grand'Rue (à l'angle de la Rue Charles Charpentier),
- ✓ Nettoyage des candélabres de certaines rues,
- ✓ Acquisition de panneaux de communication.

Après examen de ces différents programmes, Monsieur le Maire propose d'inscrire au budget 2 028 763 Euros en dépenses et en recettes d'investissement.

Le budget global sera donc de 4 940 478 Euros.

Délibération :

Monsieur le Maire présente les grandes orientations du budget primitif 2021.

La présentation s'effectue au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement et au niveau des chapitres et des opérations pour la section d'investissement.

- L'équilibre dépenses/recettes en fonctionnement est de **2 911 715,00 €**
- L'équilibre dépenses/recettes en investissement est de **2 028 763,00 €**

Soit un budget total de **4 940 478,00 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, ce budget primitif 2021.

DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT

Après le vote du budget, Monsieur le Maire propose d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter divers financements (État, Région, Département...).

Délibérations :

La Commune de LIGUGÉ poursuit ses aménagements du centre-bourg avec en projet pour 2021, le réaménagement de l'ancienne Poste en logements locatifs et en salle pour les associations.

Ces importants travaux font l'objet d'un permis de construire qui devrait être délivré en Avril 2021. Compte tenu des délais de consultation des entreprises, les travaux devraient débuter qu'en Septembre 2021 pour se terminer en Juillet ou Août 2022.

Le plan de financement prévisionnel HT est le suivant :

DÉPENSES HT		RECETTES	
Travaux	552 300 €	Subvention DETR	150 000 €
Diagnostiques obligatoires et sondage	9 000 €	Autres subventions	100 000 €
Contrôles obligatoires	8 000 €	Autofinancement	370 000 €
Maîtrise d'œuvre	40 000 €		
Dépenses imprévues	10 700 €		
	620 000 €		620 000 €

Après la présentation de cette demande et l'examen du plan de financement prévisionnel, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- ✓ D'accepter le principe de ces travaux,
- ✓ D'accepter le principe de cette démarche de subvention pour ce projet de réaménagement de l'ancienne Poste dans le cadre de la DETR 2021,
- ✓ Sollicite l'attribution de cette subvention DETR 2021 pour un montant de 150 000 Euros,
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

--

Monsieur le Maire de LIGUGÉ rappelle que l'État propose aux collectivités divers financements pour les aider sur leurs projets : il s'agit par exemple de la DETR, ou la DSIL. C'est dans ce dernier cadre, de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) que la Commune souhaite solliciter un soutien financier.

Le projet présenté entre tout à fait dans les catégories d'opérations éligibles de cette DSIL 2021. Il s'agit de la rénovation thermique de l'ensemble immobilier du Domaine de Givray. Le projet est le remplacement de toutes les huisseries existantes de Givray (environ une cinquantaine de portes et fenêtres), par du double vitrage à haute performance énergétique. Ces travaux feront l'objet d'une déclaration d'urbanisme, ainsi que d'une mise en concurrence d'entreprise. Le coût estimé est de 80 175.71 € HT. La demande de financement porte sur un montant de 20 % du coût soit 16 035.14 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- ✓ d'accepter le principe de ces travaux de rénovation thermique des locaux du Domaine de Givray,
- ✓ de solliciter un subventionnement le plus élevé possible dans le cadre de la DSIL 2021,
- ✓ d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

APPROBATION D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE

Monsieur le Maire propose de solliciter le Crédit Agricole pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 150 000 Euros.

Délibération :

Monsieur le Maire propose l'ouverture d'une ligne de trésorerie afin de faire face aux paiements de travaux dans l'attente du versement des subventions et ou prêts contractés.

La somme proposée pourrait être d'un montant de 150 000 €.

Après avoir entendu ces informations, Après avoir examiné cette proposition, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- ✓ D'approuver cette ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 150 000 € auprès du Crédit Agricole de la Vienne,
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents à intervenir dans ce dossier.

ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur le Maire propose de prendre en charge une dette de 6 Euros due par une personne décédée.

Délibération :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de prendre en charge une dette de 6 euros due par une personne décédée.

Cette charge sera supportée à l'article 678 « Autres charges exceptionnelles ».

Après avoir entendu ces informations, Après avoir examiné cette proposition, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- ✓ D'approuver cette prise en charge d'une dette de 6 €,
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents à intervenir dans ce dossier.

RÉAMÉNAGEMENT DE L'ANCIENNE POSTE
MISSION SÉCURITÉ PROTECTION SANTÉ – SPS

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de contracter les services de bureaux de contrôle technique pour une mission SPS. 5 entreprises ont été consulté et après étude des offres, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de QUALICONSULT.

Délibération :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'obligation de valider une mission de coordination Sécurité et Protection de la Santé (SPS) en prévision des travaux de réaménagement de l'ancienne poste en logements locatifs et salles pour les associations.

Une consultation a été lancée pour cette mission et cinq entreprises ont déposé une offre. Il s'agit de l'APAVE, BUREAU VÉRITAS, DEKRA, QUALICONSULT et SOCOTEC.

Après examen des candidatures et analyse comparative des offres, il est proposé au Conseil Municipal de retenir la proposition de la société QUALICONSULT pour un montant TTC de 2 376 €.

Après avoir entendu ces informations,
Après avoir examiné cette proposition,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- ✓ D'approuver le choix de la société QUALICONSULT de POITIERS (Immeuble Antarès Téléport 4 – Futuroscope 86360 CHASSENEUIL DU POITOU) pour un montant de 2 376 € TTC pour cette mission de coordination SPS,
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents à intervenir dans ce dossier.

MISSION DE CONTRÔLE TECHNIQUE

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de contracter les services de bureaux de contrôle technique. 5 entreprises ont été consulté et après étude des offres, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de QUALICONSULT.

Délibération :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'obligation de valider une mission de contrôle technique en prévision des travaux de réaménagement de l'ancienne poste en logements locatifs et salles pour les associations.

Une consultation a été lancée pour cette mission et cinq entreprises ont déposé une offre. Il s'agit de l'APAVE, BUREAU VÉRITAS, DEKRA, QUALICONSULT et SOCOTEC.

Après examen des candidatures et analyse comparative des offres, il est proposé au Conseil Municipal de retenir la proposition de la société QUALICONSULT, pour un montant TTC de 3 588,00 €.

Après avoir entendu ces informations,
Après avoir examiné cette proposition,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- ✓ D'approuver le choix de la société QUALICONSULT de POITIERS (Immeuble Antarès Téléport 4 – Futuroscope 86360 CHASSENEUIL DU POITOU) pour un montant de 3 588,00 € TTC pour cette mission de contrôle technique.
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents à intervenir dans ce dossier.

SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2021 DU DISPOSITIF « destiNAction »
AVEC LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Monsieur le Maire propose de signer la convention avec la Région pour permettre le financement des voyages pour les jeunes de 16 à 25 ans. Aide de 130 Euros pour un voyage en France et de 250 Euros pour l'Europe.

Délibération :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal de l'intérêt du partenariat avec la Région Nouvelle Aquitaine pour le dispositif « DestiNAction » qui permet :

- la mobilité des jeunes de 16 à 25 ans,
- de favoriser l'apprentissage de l'autonomie, la mobilité et la responsabilité,
- de mobiliser et fédérer un réseau de structures partenaires qualifiées.

Cette convention permet de définir les droits et les obligations respectifs des parties (commune et région) dans ce dispositif.

Après avoir entendu ces informations,
Après avoir examiné cette proposition,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- ✓ D'approuver la signature de cette convention pour le dispositif « DestiNAction » avec la région Nouvelle Aquitaine pour l'année 2021,
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents à intervenir dans ce dossier.

FORÊT DE GIVRAY

ASSIETTE DES COUPES DE BOIS DE L'EXERCICE 2021

Monsieur le Maire propose d'inscrire à l'état d'assiette les coupes de bois qui seront exploitées cette année au Domaine de Givray.

Délibération :

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de l'Office National des Forêts, concernant les coupes de bois à inscrire dans les forêts relevant du régime forestier.

Après avoir examiné cette proposition,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- ✓ d'approuver l'inscription à l'état d'assiette en 2021 des coupes prévues à l'aménagement et désignées dans le tableau ci-dessous (coupes réglées) :

Nom de la forêt	Numéro de parcelle	Surface à parcourir (ha)	Type de coupe	Destination de la coupe (proposition)
LIGUGÉ	12	6.42	SANITAIRE	Délivrance + vente grumes bord de route
LIGUGÉ	16	1.23	IRRÉGULIÈRE feuillus	délivrance
LIGUGÉ	16	6.81	AMÉLIORATION pins	Vente unité de produit
LIGUGÉ	17	5.5	AMÉLIORATION pins + chênes rouges	Vente unité de produit
LIGUGÉ	23	23	AMÉLIORATION	délivrance
LIGUGÉ	25	4.87	AMÉLIORATION	délivrance

- ✓ de choisir leur destination dans le tableau : délivrance pour les besoins de la collectivité ou pour partage en nature sur pied entre les bénéficiaires de l'affouage pour la satisfaction de leur besoins ruraux ou domestiques, sous réserve de la possibilité, pour ces bénéficiaires, de ne vendre que le bois de chauffage qui leur ont été délivrés en nature (art L.241-17 du Code Forestier)
- ✓ Précise en outre que l'exploitation de la coupe sera réalisée par les bénéficiaires de l'affouage sous la garantie de trois garants soumis solidairement à la responsabilité prévue à l'article L318-12 du Code forestier, à savoir :
 - Mme Valérie DOLIMIER
 - M. Laurent CLÉMENT
 - M. Laurent LANCEREAU
- ✓ Que le délai d'exploitation est fixé au : 15/04/2023, à compter de la remise du permis d'exploiter pour la délivrance. Passé ce délai, les affouagistes n'ayant pas terminé l'exploitation de leur lot seront considérés comme y ayant renoncé.
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents à intervenir dans ce dossier.

COMMISSIONS COMMUNALES

PRÉSENTATION DES TRAVAUX DANS LES DIFFÉRENTS DOMAINES DE COMPÉTENCES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'évoquer les travaux des différentes commissions communales.

Monsieur Jean HAMACHE informe que la commission a travaillé sur le recensement des locaux sportifs avec la Communauté Urbaine de GRAND POITIERS. Il remercie M. Stéphane TERNY pour l'aide apportée à la gestion de ce dossier.

Il précise qu'il a reçu les responsables du Conseil Départemental pour la préparation du Raid Saint-Martin. Cette manifestation pourrait avoir lieu le 19 Juin 2021 – Arrivée à Ligugé entre 16 heures et 17 heures. En raison des conditions sanitaires, la traversée de l'Abbaye ne sera pas possible.

Les membres de la Commission Sports, Animation et Vie Associative recevront les associations sportives les 13 et 20 Mars 2021 pour l'étude des demandes de subventions.

La Commission travaille sur la mise en place d'un stage multisports pour l'été 2021.

Un groupe de travail doit se réunir pour le projet skate-park.

En fonction des conditions sanitaires en vigueur, il pourrait être envisagé des animations sur le parc de Sonning dans le courant de l'été (Food truck - Frites Belge et la Toupie Volante). Ces animations pourraient débuter le 2 Juillet 2021.

Madame Joëlle PELTIER, Conseillère Départementale propose d'organiser un concert des heures vagabondes ou l'accueil de la Caravane des Sports en 2022 ou 2023.

Monsieur Guillaume GILLES indique que sa commission Développement Économique, Commercial, Artisanal et Emploi souhaite mettre en valeur le tissu économique et associatif communal avec la diffusion de portraits de Directeur d'entreprises et de Président d'Associations.

Madame Valérie DOLIMIER informe que sa commission Nature Environnement et Patrimoine Naturel va mettre en place des îlots de sénescence à Givray sur une superficie de 9 hectares où l'on pourra observer la nature sur plusieurs années en partenariat avec l'Office National des Forêts et VIENNE NATURE.

GRAND POITIERS souhaite mettre en place un projet ATLAS ABC. Un dossier est à constituer pour intégrer ce projet.

Elle indique que la Commune s'est portée volontaire pour répertorier les zones humides sur son territoire en partenariat avec le SAGE CLAIN.

Elle informe que la Commune de LIGUGÉ a obtenu le 1^{er} prix départemental 2020 des villes et villages fleuris. Un dossier est en cours de constitution pour présenter la Commune au concours régional dans le but de se voir attribuer la 1^{ère} fleur.

Madame Gwendoline RABALLAND-JOUSSELIN informe que la boîte à livres vient d'être mise en place à la porte de la Médiathèque. Elle rappelle les différentes expositions en cours et à venir à l'Espace Eugène Aubin.

Madame Nathalie BRIONNET indique que la commission Communication a travaillé sur la mise à jour du site Internet ainsi que sur la mise en œuvre de la réglementation RGPD (Données Personnelles). La commission prépare le prochain bulletin municipal qui devrait sortir en Avril 2021.

Madame Michelle ECLERCY gère actuellement l'inquiétude des Ligugéens sur la problématique de la vaccination contre le COVID. Elle rappelle que les personnes ne pouvant pas se rendre sur les lieux de vaccination peuvent être accompagné par un agent communal au CHU ou à la Polyclinique.

Madame Stéphanie VERRIER informe qu'elle a participé au Conseil d'École Élémentaire. Les effectifs sont en baisse pour l'année prochaine et il y aura donc une fermeture de classe en Septembre 2021. Elle remercie l'équipe périscolaire pour le respect des consignes sanitaires. Elle informe qu'une demande de subvention va être déposée dans le cadre du plan de relance numérique dans les écoles.

Monsieur Éric COUSIN informe que 36 lots sont vendus sur le lotissement du Fief du Pilier. 25 Permis de Construire sont déposés.

Le bornage pour la voie douce entre la Brassaise et les Alleuds vient d'être réalisé. En ce qui concerne celle de la Route d'Iteuil, il vient de recevoir l'accord de la famille DU POUGET. Un rendez-vous sera organisé prochainement. Il précise qu'une réunion a eu lieu pour l'étude de la voie douce en direction de Saint-Benoit avec les services de GRAND POITIERS. Du fait des contraintes énormes, le budget présenté par GRAND POITIERS n'est pas envisageable. La Commission va travailler sur la mise en place d'une voie douce longeant la forêt de Givray jusqu'au Poiré. Les travaux de la voie douce Avenue de Poitiers doivent débuter prochainement.

Concernant les travaux de l'ancienne Poste, la Commission travaille sur l'étude du dossier de marché. Le début des travaux pourrait être envisagé au mois de Septembre 2021.

AFFAIRES INTERCOMMUNALES

Monsieur le Maire informe que la Communauté Urbaine travaille actuellement sur la mobilité. Il informe qu'il a également assisté à la présentation du Débat d'Orientation budgétaire et précise qu'il est prévu d'augmenter la part intercommunale des taxes foncières (perte de 5 % du budget dû au COVID). Le budget de GRAND POITIERS sera voté le 12 Avril 2021.

Monsieur GOURJAULT informe qu'il a reçu VITALIS. Il leur a précisé que les horaires de circulation des bus ne correspondent pas à celles des entreprises ligugéennes. La ligne 24 est maintenue et des services flexibus peuvent être mis en place.

Monsieur Éric COUSIN informe que les travaux sont terminés à la Filature. Il est envisagé de replanter la zone de chantier l'année prochaine. Le budget du Syndicat de la Filature est voté. La Fédération de la Pêche doit installer un ponton accessible aux personnes à mobilité réduite et doit procéder à quelques éclaircies autour de l'étang.

Monsieur MAUZÉ informe que le Syndicat du Clain Aval a nettoyé les vannes Saint-Pierre. Il précise qu'il va adresser un courrier à tous les riverains du Clain et du Divan afin que les embâcles soient enlevés.

DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS

Dans le cadre des délégations accordés par le Conseil Municipal, Monsieur le Maire informe qu'il a signé :

- Un devis de 878,08 Euros TTC auprès de SIGN 86 pour le marquage et la signalisation d'un stop à Mirande,
- Un devis de 2 386,80 Euros TTC auprès de PORTRON pour la signalétique de l'école maternelle,
- Un devis de 752,88 Euros auprès de SAPIAN pour le remplacement d'un moto-ventilateur à la VMC de la Médiathèque,
- Un devis de 3 578,60 Euros TTC auprès de QUALYSE pour les analyses annuelles microbiologiques d'échantillons alimentaires.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe qu'HABITAT DE LA VIENNE a vendu un logement Square des Épinettes.

Monsieur le Maire informe que l'INSEE a communiqué les chiffres de la population : au 1^{er} Janvier 2021 nous sommes 3 420 habitants.

REMERCIEMENTS

Monsieur le Maire donne lecture des lettres de remerciements :

- De Madame Anne-Aymone GISCARD D'ESTAING pour la remise du registre de condoléances ouvert lors du décès de Monsieur Valéry GISCARD D'ESTAING,
- Du Centre équestre DE Mirande suite à l'élagage des arbres,
- de Madame MULLIEZ pour l'abattage et la replantation d'arbres Avenue du Noyer au Roy.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.